

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

---

26 SEPTEMBRE 2022

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

VISANT À EFFECTUER UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES BUDGETS DE  
L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE EU ÉGARD À L'INFLATION

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA  
CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES

PAR M. BENOÎT DISPA, MME ALDA GREOLI ET M. OLIVIER MAROY

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 425 (2021-2022) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation de la proposition de résolution par Mme Greoli, co-autrice .....	3
2	Discussion .....	5
3	Vote et confiance.....	9

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a examiné, au cours de ses réunions des 18 juillet et 26 septembre 2022, la proposition de résolution visant à effectuer une meilleure répartition des budgets de l'Office de la Naissance et de l'Enfance eu égard à l'inflation, déposée par Mme Greoli Alda, Mme Goffinet Anne-Catherine, M. Dispa Benoît, Mme Vandorpe Mathilde et M. Desquesnes François (doc. 425 (2021-2022) n° 1).<sup>2</sup>

## **1 Présentation de la proposition de résolution par Mme Greoli, co-autrice**

A l'instar de tous les responsables politiques, **Mme Greoli** exprime son inquiétude face aux difficultés financières que subit actuellement le secteur de la petite enfance bénéficiant de subventions APE. Qu'ils soient publics ou organisés sous forme d'associations sans but lucratif, les milieux d'accueil souffrent...

En effet, explique la parlementaire du groupe politique Les Engagés, la non-indexation des subventions APE impacte sérieusement les frais de fonctionnement des milieux d'accueil car l'augmentation du coût de l'énergie combinée aux effets de la crise sanitaire a drastiquement entamé le budget de nombreux secteurs subventionnés grâce au dispositif APE.

Mme Greoli se dit particulièrement préoccupée pour la survie du secteur de la petite enfance, un secteur qui lui tient particulièrement à cœur car une seule indexation pour compenser le « gap » ce n'est vraiment pas suffisant, indique-t-elle.

---

<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Fontaine, M. Hardy, Mme Grovonius, Mme Laanan, Mme Pécriaux, Mme Roberty
- Mme Durenne, M. Gardier, M. Maroy, Mme Mathieux, Mme Nikolic
- Mme Delporte (Présidente), M. Lux, M. Segers
- Mme Bernard, M. Dupont, M. Kerckhofs (en remplacement de Mme Pavet)
- M. Dispa, Mme Goffinet, Mme Greoli

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Antoine, Mme Bomele Nketo, Mme Galant, M. Köksal, Mme Ryckmans, Mme Schepmans, Mme Schyns, membres du Parlement
- M. Jeholet, Ministre-Président, en remplacement de Mme la ministre Linard
- Mme Fontaine, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Linard
- M. De Reymaeker, conseiller au cabinet de Mme la ministre Linard
- M. Petter, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Linard
- M. Chinkhoyev, collaborateur du groupe PS
- Mme Milito, collaboratrice du groupe PS
- M. Jammaers, collaborateur du groupe MR
- Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
- M. Lemoine, secrétaire politique du groupe ECOLO
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés

C'est pour tenter précisément de sauver ce secteur que son groupe politique a déposé un amendement dans le cadre de l'ajustement budgétaire, lequel amendement est compensé par des économies à due concurrence portant sur un montant de 50 millions d'euros pour venir en aide aux secteurs en grandes difficultés financières parmi lesquels figure justement celui de la petite enfance.

Pour l'intervenante, ce sujet est suffisamment important et urgent pour mériter une attention particulière de la part du Gouvernement wallon et plus spécialement de la ministre responsable de l'emploi et de l'économie. En effet, le Gouvernement wallon qui doit assumer ses choix politiques dès lors qu'il fait le choix de maintenir l'emploi par le truchement des subventions APE. Pour la parlementaire du groupe Les Engagés, la ministre de l'Emploi et de l'Économie doit compenser le « gap » d'aujourd'hui et la commissaire de préciser ensuite que si la ministre n'est pas en mesure de remédier rapidement à cette situation préoccupante, une seconde piste doit nécessairement être envisagée.

C'est précisément pour tenter de dégager cette seconde piste que son groupe politique a déposé la présente proposition de résolution qui pourrait être actionnée si le Gouvernement wallon n'accepte pas l'amendement déposé par Les Engagés dans le cadre de l'ajustement budgétaire.

Elle poursuit son exposé en listant les difficultés financières vécues tant par les crèches communales que par les structures d'accueil qui sont constituées en asbl car insiste-t-elle, dans les deux cas, les pouvoirs organisateurs sont particulièrement inquiets quant à la survie de ces milieux d'accueil.

Selon la même députée, seule une application stricte de la réforme MILAC permettrait de résoudre ce problème. Les Engagés attendent beaucoup du Gouvernement wallon et de la séance plénière du parlement de Wallonie qui débattrà de cette situation ce mercredi 20 juillet, raison pour laquelle, Mme Greoli ne demande pas à ce stade de vote sur la présente proposition de résolution car son groupe politique se veut constructif.

Quant au choix de cette proposition, il est justifié par le fait qu'une modification budgétaire est impossible en milieu d'année. La proposition des Engagés demande au Gouvernement de la FWB d'envisager une réorientation des moyens (2022) destinés à deux projets dont les enveloppes ne sont pas encore engagées. Elle pense aux montants destinés aux dossiers « éveil culturel » et « éco-crèches » qu'elle juge moins prioritaires que le sauvetage des emplois. Le montant total s'élève à 841.000 euros.

La parlementaire demande donc que soit rédigé ce montant via un avenant au Contrat de gestion de l'ONE dont l'objectif est de combler le « trou » créé par la non-indexation des emplois APE. Comme cette compétence dépend du Gouvernement

wallon, les Engagés ne demandent pas le vote de leur résolution ce 18 juillet, mais souhaiteraient que le texte soit réinscrit à l'ordre du jour de la première réunion de commission de septembre.

L'objectif étant de permettre au Gouvernement wallon d'assumer ses responsabilités dans ce dossier. Dans un second temps, si celui-ci n'apporte pas de réponse, alors il reviendrait à la Communauté française d'intervenir avec un montant de quasi 850.000 euros pour sauver la situation des emplois financés par les subventions APE.

## 2 Discussion

Mme Nikolic souhaiterait avant tout saluer la volonté constructive qui anime Mme Greoli dans la gestion de ce dossier qui préoccupe effectivement tous les responsables politiques et ce à tous les niveaux de pouvoir (local, régional...). En effet, rappelle la députée libérale, tous les responsables politiques sont aujourd'hui conscients de la situation financière des secteurs qui bénéficient de ces subventions APE.

Evoquant le cas particulier du secteur du « non- marchand », elle cite toutes les initiatives qui ont été prises jusqu'à présent ainsi que les autres mesures mises en œuvre par le Ministre-Président comme la Centrale d'achat en vue de réduire les coûts du secteur Jeunesse.

Revenant ensuite sur le déficit global de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la parlementaire MR pense qu'une réflexion approfondie s'impose dans le cas présent avant d'opérer des choix financiers. La commissaire reconnaît la plus-value d'un débat sur la question, mais estime par contre que la décision appartient au Gouvernement wallon et à la ministre de l'Emploi et de l'Économie.

Pour l'intervenante, certains choix hérités du passé impactent encore aujourd'hui la situation financière actuelle de la Région wallonne dont le secteur de l'enfance. Parmi les mesures positives qui ont été prises récemment par la ministre, la députée épingle notamment la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier toutes les pistes possibles qui permettraient au Gouvernement de dégager des solutions pour le secteur, raison pour laquelle, la parlementaire pense que le débat doit davantage murir avant de revenir en commission lors de la rentrée parlementaire du mois de septembre.

Pour Mme Bernard (PTB), la proposition de résolution déposée par le Groupe les Engagés permet d'ouvrir le débat sur cette problématique, estimant qu'une réflexion approfondie sur la situation financière des travailleurs APE s'impose.

**Mme Pécriaux** (PS) quant à elle précise pour le groupe socialiste combien il est important de souligner d'emblée l'attention du Gouvernement pour les travailleuses et travailleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, dans le cadre budgétaire actuel, des perspectives et des mesures cruciales ont été prises notamment durant la crise sanitaire difficile. La députée cite notamment : le budget pluriannuel de 8 millions d'euros qui a été dégagé en vue d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité au sein des secteurs sociaux et sanitaires. Ces 8 millions permettent notamment un renforcement des équipes au sein des milieux d'accueil, indique l'intervenante tout en soulignant la situation économique actuelle qui réellement difficile pour l'ensemble des citoyens et citoyennes et plus spécialement pour les plus précaires. La parlementaire estime toutefois que cette situation mérite une réflexion générale et plus globale pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui en souffrent.

Estimant que la mise en œuvre des dispositifs écocrèches et éveil culturel sont déjà en cours et qu'il ne paraît dès lors pas opportun de réaffecter ces moyens, le groupe socialiste encourage dès lors, le Gouvernement à poursuivre ce travail. Soulignant la proactivité et la vigilance du gouvernement pour les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs de la FWB, la députée estime que la piste proposée par cette proposition de résolution n'est pas une solution adéquate.

Pour **M. Dupont** (PTB), les constats repris dans le texte de la résolution des Engagés sont parfaitement justes et le Gouvernement doit protéger les ménages contre l'inflation qui met en péril les finances de nombreuses institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette situation globale nécessite des réponses et des solutions globales, indique le député du PTB. Pour ce même intervenant, les mesures d'aujourd'hui restent largement insuffisantes alors que des solutions comme le blocage des prix de l'énergie, la taxation des surprofits sont possibles, de plus certaines institutions doivent également prendre en charge les indexations salariales qui ne sont pas couvertes par la dotation APE venant de la Région wallonne.

**Mme Delporte** souligne que le groupe Ecolo est bien conscient de la situation financière actuelle des milieux d'accueil ainsi que des conséquences concrètes engendrées par la réforme APE et plus particulièrement de la hausse des prix de l'énergie alors que le secteur ne s'est pas encore remis de la crise sanitaire.

La députée écologiste qui connaît bien le secteur de la petite enfance, rappelle que cette crise énergétique qui touche les milieux d'accueil, impacte également les familles ainsi que l'ensemble des acteurs de l'enfance, de la culture, de l'enseignement et du sport.

Pour cette députée, le Gouvernement de la FWB a précisément travaillé sur des solutions concrètes comme la mise en place de marchés collectifs pour la

fourniture d'énergie tout en insistant que même si les différents niveaux de pouvoir agissent chacun dans leurs compétences, aucune de leur mesure ne peut malheureusement couvrir tous les problèmes. Parallèlement à toutes ces mesures, la ministre Linard a également demandé à l'ONE « de se pencher » sur la question des coûts énergétiques, souligne l'intervenante.

Revenant ensuite sur les revendications contenues dans le texte de résolution déposé par les Engagés, Mme Delporte tient à signaler que certaines d'entre-elles dont la concertation entre le secteur de l'enfance et l'accueil extrascolaire disposant de subventions APE ou encore la mise en place en place d'un outil d'évaluation des impacts financiers de la réforme sur les milieux d'accueil et les associations de la FWB existent déjà dans la pratique.

Quant aux estimations des coûts, Mme Delporte rappelle que la ministre Linard a sollicité l'ONE sur cette question car il est effectivement important de pouvoir suivre l'évolution de la situation afin de pouvoir mesurer l'impact éventuel de la réforme des APE. Refaire une demande similaire sur base d'une simple proposition de résolution n'apportera rien.

Quant à la possibilité de modifier le Contrat de gestion pour opérer un transfert des budgets réservés à l'éveil culturel et aux écocrèches, la parlementaire tient à préciser que la question des APE demeure une compétence régionale. D'après l'intervenante « si la ministre Morreale ne parvient pas à maintenir l'indexation des subsides au même niveau que l'indexation des salaires, cela va inévitablement impacter tant l'enseignement que le sport, la culture, l'aide à la jeunesse, que les milieux d'accueil ainsi que d'autres secteurs qui dépendent de la Région wallonne ».

Par ailleurs, pour ce qui concerne la réorientation de moyens, elle rappelle que ceux-ci sont tous quasi engagés alors que la résolution demande de réorienter les crédits sans attendre l'ajustement budgétaire alors que le montant alloué à l'éveil culturel est de 350.000 € pour 2022 et que le Conseil d'administration a déjà pris des décisions qui engagent la plupart de ces montants.

Pour Mme Delporte, les Engagés demandent la suppression d'un budget qui est non seulement nécessaire au bon développement des enfants, mais qui permet également de stabiliser des emplois dans le secteur culturel lourdement impacté par la dernière pandémie.

S'agissant du dispositif écocrèches, le montant alloué est de 491.000 € pour 2022, indique l'intervenante qui souligne par ailleurs que l'ONE travaille actuellement à la mise en œuvre de ce dispositif et annonce dans le cadre de son budget ajusté que tous ces moyens seront utilisés. De plus, une partie des moyens du dispositif écocrèches sera consacrée à soutenir les économies d'énergie des milieux d'accueil. Toutes ces mesures constituent une réponse tangible et durable à la crise

d'après la parlementaire. Vouloir réorienter ces montants « vers la couverture de l'inflation, et plus particulièrement vers la différence entre l'indexation salariale et l'indexation du subsidé APE » consisterait à renoncer voire à détourner le sens même de la politique de transition et de changement de pratiques mises en place grâce, précisément, à ce dispositif écocrèche qui est une des réponses concrètes à la hausse des prix de l'énergie, affirme encore la parlementaire.

Toujours sur ce point, l'intervenante signale que la responsabilité de la ministre de l'Enfance, et celle de la commission consiste à prévoir les moyens structurels pour assurer la survie et maintenir la qualité du service pour les années futures.

Mme Delporte s'attarde ensuite plus longuement sur la situation actuelle des crèches existantes et rappelle avoir interrogé la ministre wallonne en charge de l'infrastructure des crèches. Ses questions portent plus concrètement sur la réalisation d'un cadastre permettant de déterminer les travaux nécessaires à l'amélioration des performances énergétiques des crèches subventionnées.

Elle poursuit son intervention en rappelant que dans le cadre du plan de relance et résilience (RRF) européen, outre le volet « création de places », il existe également un second volet qui permet d'obtenir des moyens européens pour réaliser l'audit des infrastructures. Ensuite, la Wallonie sera en mesure de mettre en place un programme de rénovation, le tout, en coordination étroite avec la ministre de l'Enfance et l'ONE conclut la parlementaire pour qui beaucoup reste à faire, mais des pistes existent (Fonds d'urgence pour sauver les institutions/associations en danger, mesures pour aider les MILAC dans leur fonctionnement

**Mme Durenne (MR)** déclare prendre acte de la demande du groupe Les Engagés, mais tient toutefois à rappeler l'importance de la trajectoire budgétaire qui a été décidée dans les 2 entités ainsi que la dernière réforme du dispositif APE qui la fait devenir une subvention de fonctionnement. Pour la députée libérale, la soutenabilité en cette période de crise doit donc rester raisonnable. Toujours en ce qui concerne la soutenabilité, Mme Durenne affirme que les APE sont une aide à l'emploi et non un financement complet, c'est pour cette raison que la parlementaire insiste pour que d'autres pistes de soutien à l'emploi soient trouvées au niveau régional.

**Mme Bomelé** pour Défi annonce que son parti soutient la présente proposition de résolution qui apporte une solution à l'emploi des travailleurs APE. La députée s'interroge aussi sur le refus de réaffecter les moyens financiers qui ne sont pas encore engagés (écocrèches et Eveil culturel).

**M. Segers** s'attarde longuement sur le rôle et l'importance de la solidarité verte et sur les écocrèches. Il est particulièrement surpris que l'on puisse encore penser que les écocrèches ne constituent pas une réponse à la crise et que l'intérêt pour

celles-ci soit à ce point ignoré alors que la durabilité demande des investissements car c'est une responsabilité citoyenne. Le député s'interroge sur la meilleure manière de convaincre les autres partis politiques quant à l'utilité des écocrèches, car l'enfant est épanoui dans un environnement sain, où il se nourrit sainement. Pour lui il y a un retour au siècle dernier sur ce plan.

26 septembre 2022 : le Gouvernement wallon n'ayant pas pris ses responsabilités, au nom des Engagés, **Mme Greoli** demande que soit rédigé un avenant au Contrat de gestion de l'ONE permettant ainsi de procéder à une réaffectation des moyens (841.000 euros) qui sont aujourd'hui réservés à l'éveil culturel et aux écocrèches (marque « écobobo ») qui, à ses yeux, sont aujourd'hui moins prioritaires que le sauvetage des emplois et des places d'accueil.

### **3 Vote et confiance**

La proposition de résolution est rejetée par 3 voix pour contre 10 voix.

A l'unanimité des 13 membres présents, il est fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Les rapporteurs,

M. Benoît Dispa

Mme Alda Greoli

M. Olivier Maroy

La présidente,

Mme Sabine Roberty